

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 17 octobre 2024 à 18 h 00, à la salle du centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire M. David McKay
- la conseillère Mme Nathalie Lanthier
- la conseillère Mme Mélissa Morin
- la conseillère Mme Kim Jones
- le conseiller M. Paul Gauthier
- le conseiller M. Danny Raymond
- la conseillère madame Marie T. Dupont

formant quorum sous la présidence du maire, M. David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Glode est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le maire, M. David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance extraordinaire du 17 octobre 2024 à 18 h 10.

2024-10-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation conformément à la Loi ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 octobre 2024 et que tout semble conforme,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le point suivant soit ajouté et que cet ajout soit consenti à l'unanimité des membres du conseil :

9. Abrogation de la résolution numéro 2024-10-20 adoptée lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2024

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode soit dispensée d'en faire la lecture ;

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant tel que modifié :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation pour aller en appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de sel de déglacage pour le déneigement des infrastructures routières
4. Autorisation pour aller en appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion chargeur usagé sur roues pour le service des Travaux publics
5. Autorisation pour l'entreposage des camions servant au déneigement des infrastructures routières
6. Travaux de déneigement des trottoirs du village de Saint-Télesphore pour la saison 2024-2025
7. Autorisation pour l'acquisition de décorations lumineuses pour Noël
8. Ouverture des soumissions et adjudication du contrat pour les travaux de resurfaçage du chemin Petit-Saint-Patrice n° de référence 2024-10-001
9. Abrogation de la résolution numéro 2024-10-20 adoptée lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2024
10. **Période de questions**
11. Levée de la séance extraordinaire

2024-10-26

AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACQUISITION DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LE DÉNEIGEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aller en appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de sel de déglacage pour le déneigement des infrastructures routières ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour l'acquisition de sel de déglacage pour le déneigement des infrastructures routières ;

QUE pour être considérée, toute soumission doit être déposée sur les formulaires préparés à cette fin et remise sous pli cacheté ;

QUE les soumissions seront prises en considération à la séance extraordinaire du 4 novembre 2024 ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encours aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

2024-10-27

AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION CHARGEUR USAGÉ SUR ROUES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à demander des soumissions publiques via le Service électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'acquisition d'un camion chargeur usagé sur roues pour le service des Travaux publics ;

QUE pour être considérée, toute soumission doit être déposée sur les formulaires préparés à cette fin et remise sous pli cacheté ;

QUE les soumissions seront prises en considération à la séance extraordinaire du 4 novembre 2024 ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

2024-10-28

AUTORISATION POUR L'ENTREPOSAGE DES CAMIONS SERVANT AU DÉNEIGEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le projet pour la construction d'une nouvelle caserne et garage municipal est embryonnaire à ce stade-ci ;

CONSIDÉRANT le besoin d'entreposer les camions servant au déneigement des infrastructures routières ;

CONSIDÉRANT le manque d'emplacements possibles sur le territoire de la Municipalité et que toutes les options ont été soigneusement analysées par le conseil ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise que les camions servant au déneigement des infrastructures routières soient entreposés chez *Ferme Jason Mackey* ;

QUE le conseil autorise le paiement à *Ferme Jason Mackey* au montant de 1 000 \$ par mois plus taxes applicables pour une durée maximale de 5 mois.

2024-10-29

TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS DU VILLAGE DE SAINT-TÉLESPHORE POUR LA SAISON 2024-2025

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil octroie le mandat à *Ferme J.C. Sauvé et fils inc.* pour les travaux de déneigement des trottoirs du village de Saint-Télesphore au montant de 7 500 \$ plus taxes applicables ;

QUE la période de service débute en octobre 2024 dès la première neige et se termine en avril 2025 ;

QUE la Municipalité fournira le sel de déglçage ;

QUE le paiement se fera en 6 versements égaux selon la cédule suivante :

15 novembre 2024	1 437,19 \$	15 décembre 2024	1 437,19 \$
15 janvier 2025	1 437,19 \$	15 février 2025	1 437,19 \$
15 mars 2025	1 437,19 \$	15 avril 2025	1 437,18 \$

2024-10-30

AUTORISATION POUR L'ACQUISITION DE DÉCORATIONS LUMINEUSES POUR NOËL

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Leblanc Illuminations Canada* datée du 16 octobre 2024 pour la fourniture de décorations lumineuses au montant de 17 160 \$ plus taxes applicables ;

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

QUE le conseil autorise l'acquisition de décorations lumineuses pour Noël de *Leblanc Illuminations Canada* au montant de 19 729,71 \$ taxes incluses.

2024-10-31

OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DU CHEMIN PETIT-SAINT-PATRICE N° DE RÉFÉRENCE 2024-10-001

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption de la résolution numéro 2024-10-19 lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2024, la Municipalité de Saint-Télesphore a procédé à un appel d'offres sur invitation, portant le numéro 2024-10-001, et ce, pour des travaux de resurfaçage du chemin Petit-Saint-Patrice ;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 16 octobre 2024, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation N° 2024-10-001 ;

CONSIDÉRANT QUE l'invitation pour soumissionner a été transmise à trois entreprises et que seulement deux de ces entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 10 h 00, le 16 octobre 2024, soit :

Nom de l'entreprise	Montant (Incluant les taxes)
Ali Excavation inc.	157 973,35 \$
Excavation Lavigne inc.	136 583,40 \$

CONSIDÉRANT QU'après étude et analyse des soumissions, chacune d'elles s'avèrent conformes ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil accepte les soumissions reçues ;

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise *Excavation Lavigne inc.*, plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de resurfaçage du chemin Petit-Saint-Patrice, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation et à la soumission déposée, au montant de 136 583,40 \$ incluant les taxes ;

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 23 040 00 721 ;

QUE les dépenses soient financées avec le fonds de voirie.

2024-10-32

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMERO 2024-10-20 ADOPTÉE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2024, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2024-10-20 intitulée « Mandat pour les travaux de déneigement des trottoirs du village de Dalhousie pour la saison 2024-2025 » ;

CONSIDÉRANT QUE dû à sa disponibilité restreinte, *Samuel Bérubé* souhaite retirer son offre de service pour le déneigement des trottoirs du village de Dalhousie ;

CONSIDÉRANT QUE pour la saine administration de la Municipalité, il y a lieu d'abroger la résolution afin d'effectuer des modifications en adoptant une nouvelle résolution à cet effet ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil abroge la résolution numéro 2024-10-20 intitulée « Mandat pour les travaux de déneigement des trottoirs du village de Dalhousie pour la saison 2024-2025 » ;

QUE le conseil octroie le mandat à *Ferme J.C. Sauvé et fils inc.* pour les travaux de déneigement des trottoirs du village de Dalhousie au montant de 7 500 \$ plus taxes applicables ;

QUE la période de service débute en octobre 2024 dès la première neige et se termine en avril 2025 ;

QUE la Municipalité fournira le sel de déglçage ;

QUE le paiement se fera en 6 versements égaux selon la cédule suivante :

15 novembre 2024	1 437,19 \$	15 décembre 2024	1 437,19 \$
15 janvier 2025	1 437,19 \$	15 février 2025	1 437,19 \$
15 mars 2025	1 437,19 \$	15 avril 2025	1 437,18 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2024-10-33

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la séance extraordinaire du 17 octobre 2024 soit levée à 18 h 54.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay
Maire

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière